



FORMULAIRE DE DEMANDE

Je soussigné(e) demande à devenir membre de l'Association des anciens députés du Parlement européen.

Nom et prénom

Adresse Code postal et ville.....

Pays de résidence

Date de naissance Nationalité

Langue maternelle : Connaissance des langues :

Téléphone Fax

Courrier Mobile

Période de service en tant que MEP..... Groupe politique.....

Réseaux sociaux / site web.....

ABONNEMENT ANNUEL inscriptions pour 2024

Conformément à l'article 7 des statuts de l'AAD, "Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année pour l'année suivante par l'Assemblée générale annuelle (...)"

Conformément à l'article 5 des statuts de l'AAD, la demande d'adhésion doit être approuvée par le Conseil d'administration de l'AAD. Vous ne procéderez au paiement de votre cotisation annuelle qu'après avoir reçu un courrier électronique confirmant l'approbation de votre demande d'adhésion.

Pour 2024, la cotisation est la suivante. Veuillez cocher le montant correspondant à votre choix :

- Inscription entre le 1er janvier et le 29 avril : 100 € ;
- Inscription après le 30 avril : 60 € ;
- Inscription après le 30 septembre : 40 €.

Vous pouvez payer votre première cotisation annuelle par virement à l'Association des anciens députés du Parlement européen à la KBC Bank, agence de Marnix : IBAN : BE06 4246 1107 1122 / BIC : KREDBEBB. Veuillez mentionner votre nom et l'objet du virement, surtout si vous effectuez un virement national ou international à partir d'un compte bancaire autre que le vôtre.

Veillez indiquer comment vous souhaitez payer vos futures cotisations annuelles de 100 euros :

1. J'acquiesce ma cotisation annuelle par virement à l'"Association des anciens députés" du Parlement européen" auprès de la KBC Bank, agence de Marnix : **IBAN : BE06 4246 1107 1122 / BIC : KREDBEBB.**
2. Je paierai ma contribution par "ordre permanent" en euros (SEPA) à ma banque. J'enverrai à ma banque l'ordre de paiement de **100 €** avec une fréquence annuelle et à une date précise (avant l'Assemblée générale annuelle) sur le compte de l'Association des anciens députés du Parlement européen à la KBC Bank, agence Marnix : **IBAN : BE06 424611071122 / BIC : KREDBEBB.**
3. Je paierai mon abonnement annuel par carte de crédit : Je bénéficierai d'un accès au paiement en ligne sur le site de l'AAD (section accessible uniquement aux membres de l'AAD) lorsque mon formulaire de demande d'adhésion a été reçu et que j'ai reçu mon login et mon mot de passe.
4. (Si applicable) Veuillez m'envoyer un formulaire pour déduire le montant de ma cotisation annuelle de la pension qui m'est versée par le système de pension volontaire du Parlement européen. Je suis conscient(e) que ce mode de paiement n'est pas disponible pour les pensions versées par la Commission européenne en vertu du statut des députés européens, mais uniquement pour les membres qui perçoivent une pension au titre du régime volontaire antérieur à 2009.

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES 2016/679 est entré en vigueur le 25 mai 2018

En adhérant à l'AAD, vous acceptez que l'association recueille et enregistre vos données personnelles et les insère dans l'annuaire de l'AAD dans le but d'améliorer vos interactions avec les autres membres de l'AAD.

Vous autorisez également l'AAD à communiquer régulièrement avec vous pour vous permettre de rencontrer d'autres membres de l'AAD, pour vous envoyer les Bulletins de l'AAD et les lettres d'information, pour vous informer des activités et des programmes sur la démocratie parlementaire menés par l'AAD et pour diffuser des informations sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de 2018 concernant la protection des données personnelles, l'AAD s'engage à ne pas divulguer, transmettre ou partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organisations. L'AAD peut partager des données sur l'expérience et l'expertise de ses membres avec le Parlement européen ou l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) / ODHIR (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme) afin de les impliquer dans des activités de soutien à la démocratie et d'observation des élections.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, vous autorisez l'AAD à utiliser votre image et à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et les éventuelles vidéos prises lors des événements, visites et programmes de l'AAD dans le cadre de ses publications.

Si des données bancaires sont fournies à l'AAD pour des remboursements liés à la participation du membre à l'une des activités de l'association, elles seront supprimées après que le remboursement a été effectué.

Pour connaître et exercer vos droits, y compris le retrait du consentement à l'utilisation de vos données collectées par ce formulaire, vous pouvez envoyer un courriel à cette adresse :

formermembers@europarl.europa.eu

STATUTS DE L'AAD

Veillez noter que, selon l'article 5 des statuts de l'AAD, "l'admission est subordonnée à l'adhésion aux présents statuts et à l'engagement de s'y conformer, ainsi qu'au règlement intérieur établi par l'association". Chaque nouveau membre doit lire et approuver les statuts de l'AAD.

Les statuts sont disponibles ici: <https://www.formermembers.eu/about-us/governance/statutes/?lang=fr>

J'accepte et je m'engage à payer la cotisation requise si le Conseil d'administration de l'AAD accepte ma candidature.

Je souscris aux statuts de l'AAD et m'engage à les respecter.

CESSATION DE L'AFFILIATION

La cotisation est due tant que l'adhésion n'est pas résiliée par la démission du membre.

Les membres qui souhaitent mettre fin à leur adhésion doivent envoyer leur demande par écrit au secrétariat de l'AAD avant le 31 janvier, faute de quoi la cotisation pour l'année en cours sera due.

(Signé) (Date)